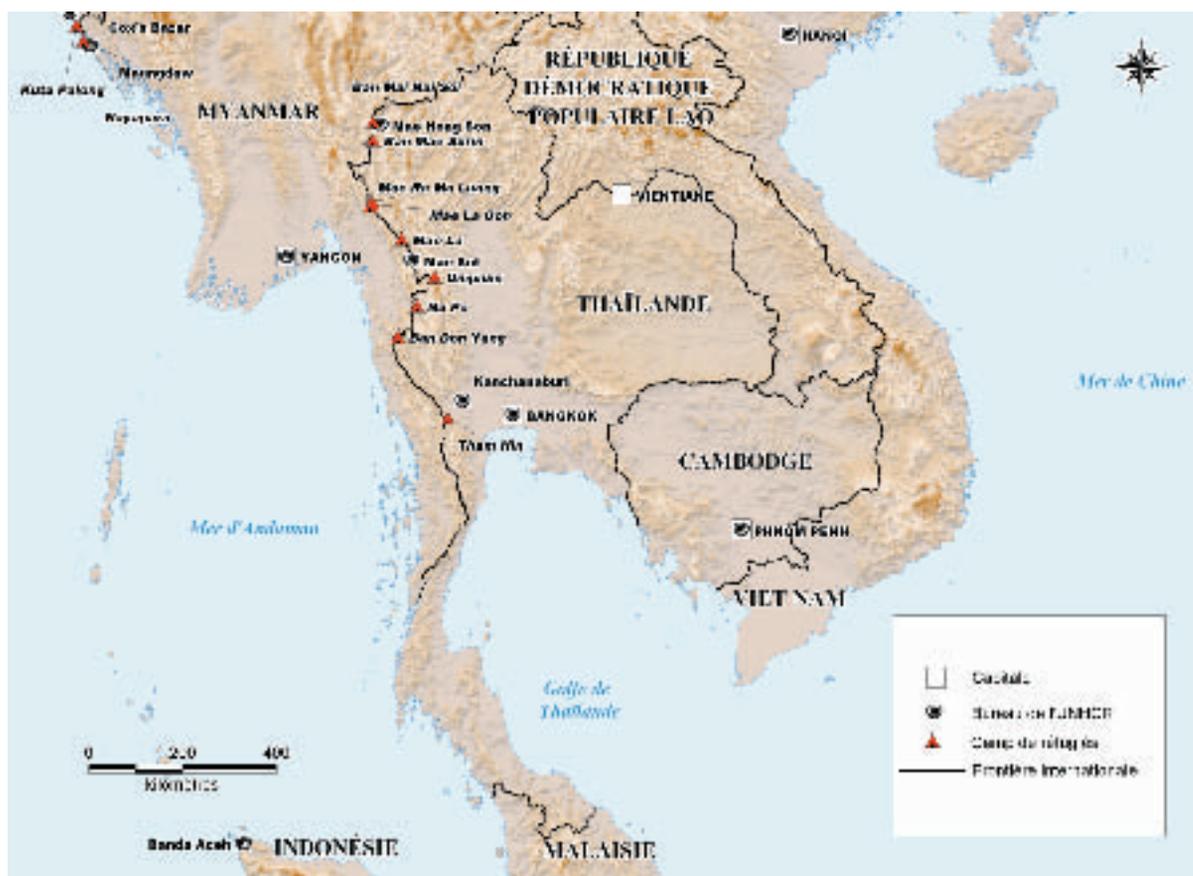


Thaïlande



Objectifs principaux

- Garantir l'admission et l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, veiller à ce que des papiers leur soient délivrés et appuyer l'instauration de procédures d'asile prises en charge par l'État.
- Prendre des mesures pour renforcer les droits des réfugiés, atténuer les conséquences d'une situation d'exil prolongée et mieux préparer les réfugiés à des solutions durables.
- Régler plus efficacement les problèmes de sécurité et veiller à la sûreté physique des réfugiés.
- Assurer une planification et une mise en œuvre des opérations basées sur l'âge et le sexe.
- Renforcer et étendre l'utilisation stratégique de la réinstallation comme outil de protection et comme solution durable.
- Consolider les partenariats avec les donateurs, les Gouvernements, les institutions des Nations

Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG.

- Améliorer le cadre de protection par la promotion des normes internationales relatives aux réfugiés et aux apatrides.

Chiffres prévisionnels		
Population	Jan. 2006	Déc. 2006
Myanmar (réfugiés)	140 000	140 000
Demandeurs d'asile	550	600
Autres réfugiés	450	400
Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	5	5
Total	141 005	141 005

Total des besoins : 7 665 945 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

L'on estime à 140 000 le nombre des réfugiés originaires du Myanmar qui résident dans neuf camps à la frontière avec la Thaïlande, et environ 20 000 d'entre eux n'ont pas encore été recensés. Une opération conjointe de vérification-recensement a été menée à bien en 2005, à l'aide du logiciel mis au point dans le cadre du Projet *Profile*. Cette opération fournira non seulement des chiffres précis, mais également des informations sur la vulnérabilité et les besoins de protection et de réinstallation des réfugiés. Certains d'entre eux vivent dans ces camps depuis plus de 20 ans. Deux facteurs contribuent à prolonger cette situation : l'environnement isolé dans lequel les réfugiés vivent depuis si longtemps et le fait que les conditions qui règnent au Myanmar ne sont toujours pas propices à un rapatriement librement consenti. Cette situation statique engendre une foule de problèmes sociaux et psychologiques, entraînant à terme l'érosion des mécanismes de survie des réfugiés. De plus, la Thaïlande abrite environ un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires d'autres pays pour lesquels la seule solution viable est la réinstallation, objectif pourtant de plus en plus difficile à atteindre.

Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, elle applique traditionnellement une politique généreuse en matière d'asile. Il n'existe pas dans ce pays de procédure d'asile incorporant les principes de la Convention. Le statut des réfugiés hébergés dans les camps est réglementé par des dispositions administratives spécifiques, tandis que ceux qui vivent en dehors des camps tombent sous le coup de la loi sur l'immigration et sont considérés comme des migrants clandestins. L'opération de recensement devrait permettre de régulariser cette situation et de fournir à tous les réfugiés un certificat d'enregistrement.

En 2006, les opérations de l'UNHCR en Thaïlande viseront à tirer parti des progrès déjà accomplis à ce jour. Grâce à la réussite du programme de réinstallation des 15 500 Hmongs originaires de la République démocratique populaire lao et réfugiés à Tham Krabok, en Thaïlande, la réinstallation est de plus en plus reconnue comme un outil stratégique permettant le partage des charges entre les pays. L'attitude

ouverte du Gouvernement à l'égard de cette solution est une nouveauté qui contraste avec l'approche restrictive adoptée dans le passé. Le Gouvernement a en effet confirmé que la politique de réinstallation des réfugiés hébergés dans les camps était désormais admise, et a également accepté la réinstallation de quelque 5 000 réfugiés urbains originaires du Myanmar. Ce changement de politique permettra de faire de la réinstallation un élément de plus en plus prépondérant des opérations en Thaïlande. En revanche, alors que les négociations de cessez-le-feu entreprises au Myanmar au début de l'année 2004 avaient fait naître l'espoir d'un rapatriement imminent, cette perspective est devenue de plus en plus lointaine avec le temps.

En 2004, un accord a été conclu concernant le rétablissement des Conseils d'admission provinciaux (PAB), qui avaient été suspendus fin 2001. Cet accord prévoit l'élargissement des critères d'admission, qui étaient auparavant limités aux personnes « fuyant des combats » et englobent désormais les individus « fuyant pour échapper aux persécutions ou pour d'autres raisons ». Cet élargissement marque une nette amélioration par rapport aux précédents « accords opérationnels ». Cependant, l'accord prévoit que les personnes admises au titre des nouveaux critères devront être réinstallées. Bien que les Conseils d'admission n'aient pas encore repris leurs activités, il s'agit d'une étape importante vers l'instauration d'une structure d'asile nationale dans un pays qui n'a pas ratifié la Convention.

Au nombre des progrès encourageants figure également la mise en œuvre réussie du programme de recensement des travailleurs migrants. Environ un million trois cent mille personnes ont ainsi été recensées, parmi lesquelles près d'un million de migrants originaires du Myanmar. Parfait exemple des meilleures pratiques appliquées dans la région, ce programme a ouvert la voie à la régularisation du statut des réfugiés et des personnes placées dans des situations similaires, réduisant ainsi la pression exercée sur le système d'asile. Cette politique sert un double objectif : remédier à la pénurie de main-d'œuvre en Thaïlande et régulariser la situation des migrants clandestins, dont le non-recensement était perçu comme un risque pour la sécurité du pays. L'un des aspects importants de cette politique de gestion des travailleurs migrants réside dans la prise en compte efficace du lien qui existe entre les migrations et l'asile.



Des réfugiées karen s'attachent à acquérir de nouvelles compétences dans le centre de formation professionnelle du camp de Tham Hin, financé par l'ambassadrice de bonne volonté Angelina Jolie. *UNHCR / J. Pagonis*

Ces derniers temps, le Gouvernement a progressivement pris conscience des conséquences négatives d'un séjour prolongé dans les camps et de la limitation des droits accordés aux réfugiés. Outre l'inactivité et l'érosion des compétences professionnelles, les problèmes psychosociaux et la violence domestique sont en progression dans les camps. La prévalence de la malnutrition semble étrangement élevée pour une population réfugiée en situation stable.

Celle-ci est attribuable au manque de diversité de l'alimentation, ainsi qu'à la faiblesse des ressources permettant d'acheter des vivres supplémentaires. Un seuil pour le moins inquiétant a manifestement été franchi, et un changement d'approche s'impose désormais pour remédier à cette situation prolongée. Le Gouvernement a d'ailleurs demandé à ce qu'une importance accrue soit accordée à la formation professionnelle et aux cours de langue.



Contraintes

L'approche adoptée par l'UNHCR est fondée sur une double hypothèse. Elle suppose que les Conseils d'admission provinciaux seront opérationnels et que le Gouvernement appliquera sa décision d'autoriser la réinstallation des réfugiés hébergés dans les camps et d'élargir les possibilités de réinstallation en général, afin de permettre une approche globale

du problème des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les difficultés potentielles résident principalement dans le manque de volonté du Gouvernement de coopérer avec l'UNHCR sur ces questions, et en particulier sur l'instauration d'une procédure d'asile nationale, les droits des réfugiés, l'amélioration de la sécurité physique dans les camps et le recours accru à la réinstallation. D'autres risques pourraient découler de l'incapacité des pays d'accueil à accepter des réinstallations collectives en nombre suffisant et de l'impossibilité de résoudre les cas complexes. Des difficultés liées à la coordination des activités de protection avec les partenaires sont également à craindre, par exemple en ce qui concerne la notification des problèmes de protection ou des cas de violence sexuelle et sexiste dans les camps.

L'approche de l'UNHCR suppose par ailleurs que le Gouvernement continuera à accorder l'asile temporaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains originaires d'autres pays que le Myanmar une fois qu'ils auront été recensés par l'Organisation. Néanmoins, en l'absence de toute législation spécifique aux réfugiés, l'UNHCR interviendra dans toutes les situations impliquant cette population. Les questions humanitaires liées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés n'étant peut-être pas prioritaires aux yeux du Gouvernement, le processus décisionnel pourra être extrêmement lent. Cela risque d'a-

voir un impact négatif sur la capacité de l'UNHCR à assurer la protection des droits des bénéficiaires et à répondre de manière efficace à leurs besoins. De plus, la politique gouvernementale, selon laquelle les réfugiés situés en dehors des camps sont des immigrants clandestins soumis à la loi sur l'immigration, continuera à limiter la capacité de l'Organisation à négocier leur protection, et notamment à prévenir les expulsions.

Stratégie

Protection et solutions

La stratégie de l'UNHCR repose sur le postulat suivant : le Myanmar n'a guère de chances d'offrir des conditions propices à un rapatriement librement consenti dans un proche avenir. L'Organisation s'attend également à ce que tous les réfugiés originaires du Myanmar soient hébergés dans les neuf camps situés à la frontière entre les deux pays dans l'attente de leur réinstallation. À l'heure actuelle, il s'agit en effet de la seule solution viable. C'est pourquoi l'UNHCR s'attachera avant tout à atténuer les effets de cette situation prolongée, en plaidant notamment pour la suppression des restrictions actuelles à la liberté de mouvement, au droit de rechercher un emploi et à l'accès à l'enseignement supérieur à l'extérieur des camps. De plus, un certain nombre de projets opérationnels axés sur la protection seront mis en œuvre afin d'améliorer la situation dans les camps, avec notamment la création de centres d'aide juridique, l'élaboration de protocoles destinés à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste, ainsi que des initiatives en faveur de la protection des enfants. Ces projets visent un double objectif : permettre aux réfugiés de mener une existence plus normale et moins entravée par la dépendance matérielle, tout en les aidant à se préparer à leur réinstallation dans un pays tiers ou à leur futur rapatriement au Myanmar.

Assistance

L'assistance humanitaire dispensée dans les camps étant principalement fournie par les ONG à l'aide de leurs propres fonds, l'UNHCR continuera à mettre l'accent sur la protection, la défense de la cause et la recherche de solutions durables. L'Organisation appuiera ainsi des interventions limitées dans des domaines où le système d'assistance présente des lacunes, par exemple dans la fourniture de protections périodiques. Elle étendra également ses programmes dans le domaine de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus, afin de développer les possibilités d'emploi des réfugiés lors de leur séjour en Thaïlande, de leur réinstallation ou de leur retour au Myanmar.

L'UNHCR renouvellera ses efforts pour accélérer la réinstallation des réfugiés urbains et continuera à

offrir une protection et à assurer des conditions de vie minimales à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, en attendant que des solutions durables aient été trouvées.

Effet escompté

La situation des réfugiés originaires du Myanmar continue de se prolonger et n'a guère de chances d'évoluer dans un proche avenir. Les interventions de l'UNHCR contribueront à atténuer l'impact de cette situation sur les réfugiés confinés dans des camps depuis plus de 20 ans. Elles serviront en outre à identifier des solutions de remplacement, grâce à l'accord donné par le Gouvernement à l'élargissement des possibilités de réinstallation. L'Organisation plaidera également auprès des autorités afin d'améliorer les conditions qui règnent à l'intérieur des camps et d'obtenir un assouplissement de la réglementation interdisant aux réfugiés de circuler et de chercher du travail à l'extérieur.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2006, l'équipe de l'UNHCR en Thaïlande se composera de 78 personnes : 26 fonctionnaires internationaux (parmi lesquels des administrateurs auxiliaires, des VNU et du personnel détaché par d'autres organisations) et 52 collaborateurs nationaux (dont un VNU).

Le bureau de Bangkok supervise également les opérations au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. En Thaïlande, la délégation de l'UNHCR est responsable de la gestion globale du programme, des liaisons avec le Gouvernement et les ambassades, de la coordination avec ses partenaires et les autres organisations, d'une bonne partie du processus de réinstallation, ainsi que de la protection et du traitement des demandeurs d'asile originaires d'autres pays que le Myanmar. Le bureau de Bangkok est appuyé par les bureaux extérieurs de Kanchanaburi, Mae Hong Son et Mae Sot, qui sont chargés des camps de réfugiés du Myanmar.

Coordination

L'UNHCR cordonne étroitement son programme de protection et d'assistance avec le Gouvernement, les ONG et les donateurs. L'Organisation participe activement aux réunions mensuelles du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, organe chargé de coordonner les activités de protection et d'assistance humanitaire auquel assistent toutes les ONG travaillant à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, ainsi que plusieurs ambassades et organismes donateurs. L'UNHCR participe également à divers groupes de travail interorganisations animés par le Gouvernement, le Coordonnateur résident des Nations Unies, l'équipe des Nations Unies dans le pays et l'Équipe de gestion de la sécurité.

Bureaux
Bangkok
Kanchanaburi
Mae Hong Son
Mae Sot

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Centre d'opérations pour les personnes déplacées
Ministère de l'Intérieur
ONG
<i>Catholic Office for Emergency Relief and Refugees</i>
Comité international de secours
Conseil norvégien pour les réfugiés
Handicap International
<i>Shanti Volunteer Association</i>
<i>Zoa Refugee Care</i>
Autres
PNUD
PNUE
UNICEF

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 561 490
Abris/autres infrastructures	100 000
Appui opérationnel aux partenaires	310 000
Assainissement	50 000
Assistance juridique	940 000
Besoins domestiques	375 000
Education	500 000
Santé	90 000
Services communautaires	740 000
Sylviculture	120 000
Transport/logistique	25 000
Total des opérations	5 811 490
Appui au programme	1 854 455
Total	7 665 945